

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

VILLE  
DE  
DÉOLS

  
MARCHES PUBLICS

CONTRAT DES  
ASSURANCES

DEC-2024-012



DÉCIDE

Madame le maire de la commune de DÉOLS

Vu l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-76 du 07 juillet 2021 accordant à Mme le Maire de Déols délégation pour prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics pour un montant inférieur à 800 000 € HT ;

Vu l'avis de marché n° 23-138573 lancé en procédure adaptée ouverte concernant le projet de souscription des contrats assurances publié le 5 octobre 2023, fixant la date et heure limites de réception des offres au 14 novembre 2023 à 17 heures, le profil acheteur étant la plateforme [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) et pour lequel 3 offres ont été reçues ;

**ARTICLE 1** : D'attribuer le marché des contrats d'assurances selon le détail suivant :

**Lot 1 : Dommage aux biens**

Lot déclaré infructueux.

**Lot 2 : Responsabilité civile**

Entreprise SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9  
Montant annuel de 5 429,40 € TTC

**Lot 3 : Véhicules à moteur**

Lot déclaré infructueux.

**Lot 4 : Protection juridique de la collectivité à l'Entreprise**

Entreprise 2C COURTAGE sise 7 Rue G. Magnoac 65000 TARBES  
Montant annuel de 1 759,97 € TTC

**Lot 5 : Protection fonctionnelle des agents de la collectivité et des élus**

Entreprise SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT Cedex 9  
Montant annuel 1 007,71 € TTC

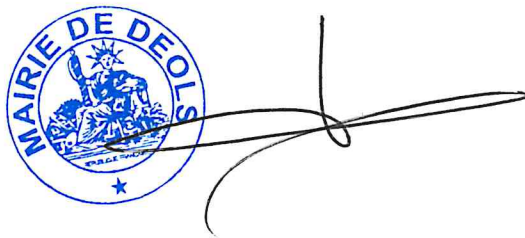
**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Madame le Maire s'engage à rendre compte de la présente décision, transmise au contrôle de légalité, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Déols, le 5 février 2024

Delphine GENESTE  
Maire



Transmis à la Préfecture le : 06 février 2024

Recu le : 06 février 2024

Publié le : 07 février 2024